

Les remariages, de plus en plus nombreux au Québec

Laurent Roy

Volume 8, numéro 1, avril 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600778ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600778ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, L. (1979). Les remariages, de plus en plus nombreux au Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 8(1), 29–40. <https://doi.org/10.7202/600778ar>

Résumé de l'article

Les remariages ont peu fait l'objet d'étude au Québec. Étant relativement peu nombreux et leur proportion étant stable depuis plusieurs années, on comprend pourquoi on ne leur a attaché que peu d'importance jusqu'à présent. Mais depuis 1969, le nombre des divorcés (ées), s'accroissant rapidement, l'importance des remariages est sans cesse grandissante. De 6,0 pour cent qu'était la part relative des remariages en 1969 parmi l'ensemble des mariages, celle-ci atteint 10,9 pour cent (chez les hommes) en 1975. Cette brève étude se penche, sur les principales caractéristiques des personnes qui se remarient, en distinguant les veufs (ves) des divorcés (ées). On met de plus en lumière les possibilités d'analyses offertes par les données tirées des nouveaux formulaires de déclaration de mariage en vigueur depuis 1975.

LES REMARIAGES, DE PLUS EN PLUS NOMBREUX AU QUÉBEC

Laurent Roy *

RESUME

Les remariages ont peu fait l'objet d'étude au Québec. Etant relativement peu nombreux et leur proportion étant stable depuis plusieurs années, on comprend pourquoi on ne leur a attaché que peu d'importance jusqu'à présent. Mais depuis 1969, le nombre des divorcés (ées), s'accroissant rapidement, l'importance des remariages est sans cesse grandissante. De 6,0 pour cent qu'était la part relative des remariages en 1969 parmi l'ensemble des mariages, celle-ci atteint 10,9 pour cent (chez les hommes) en 1975. Cette brève étude se penche, sur les principales caractéristiques des personnes qui se remarient, en distinguant les veufs (ves) des divorcés (ées). On met de plus en lumière les possibilités d'analyses offertes par les données tirées des nouveaux formulaires de déclaration de mariage en vigueur depuis 1975.

Le nombre total des mariages s'est légèrement abaissé au cours des récentes années. Ayant atteint un sommet de 53 967 en 1972, le nombre décline régulièrement depuis cette année; de 1972 à 1975, la baisse a été de 2 277 mariages, soit de 4,2 pour cent. La situation apparaît quelque peu différente cependant si on

* Registre de la population, Ministère des Affaires sociales, 845 Joffre, Québec.

subdivise les mariages en premiers mariages et en remariages. Si les premiers diminuent, les seconds augmentent (tableau 1).

TABLEAU I

REPARTITION DES PREMIERS MARIAGES ET DES REMARIAGES, SELON LE SEXE,
QUEBEC 1966 à 1975

ANNEE	TOTAL DES MARIAGES	PREMIERS MARIAGES		REMARIAGES					
				TOTAL		VEUF (VE)		DIVORCE (EE)	
		MASC.	FEM.	MASC.	FEM.	MASC.	FEM.	MASC.	FEM.
1966	44 411	42 192	42 479	2219	1932	1675	1565	544	367
1967	46 278	44 030	44 236	2245	2039	1691	1611	554	428
1968	46 004	43 835	43 974	2169	2030	1622	1605	547	425
1969	47 545	44 712	45 082	2833	2463	1690	1621	1143	842
1970	49 606	46 112	46 728	3494	2878	1738	1683	1756	1195
1971	49 695	46 111	46 708	3584	2987	1778	1708	1806	1279
1972	53 967	50 189	50 764	3778	3203	1738	1722	2040	1481
1973	52 133	48 067	48 720	4066	3413	1674	1585	2392	1828
1974	51 890	47 146	48 036	4744	3854	1673	1558	3071	2296
1975	51 690	46 064	47 115	5626	4575	1876	1570	3750	3005

Sources: 1971-75, Statistiques des Affaires sociales, données démographiques; 1966-70, données non publiées, Statistique Canada.

IMPORTANCE RELATIVE DES REMARIAGES

Contrairement à la tendance à la baisse observée chez les premiers mariages, le nombre des remariages a plus que doublé au cours de la dernière décennie et est même en voie de tripler.

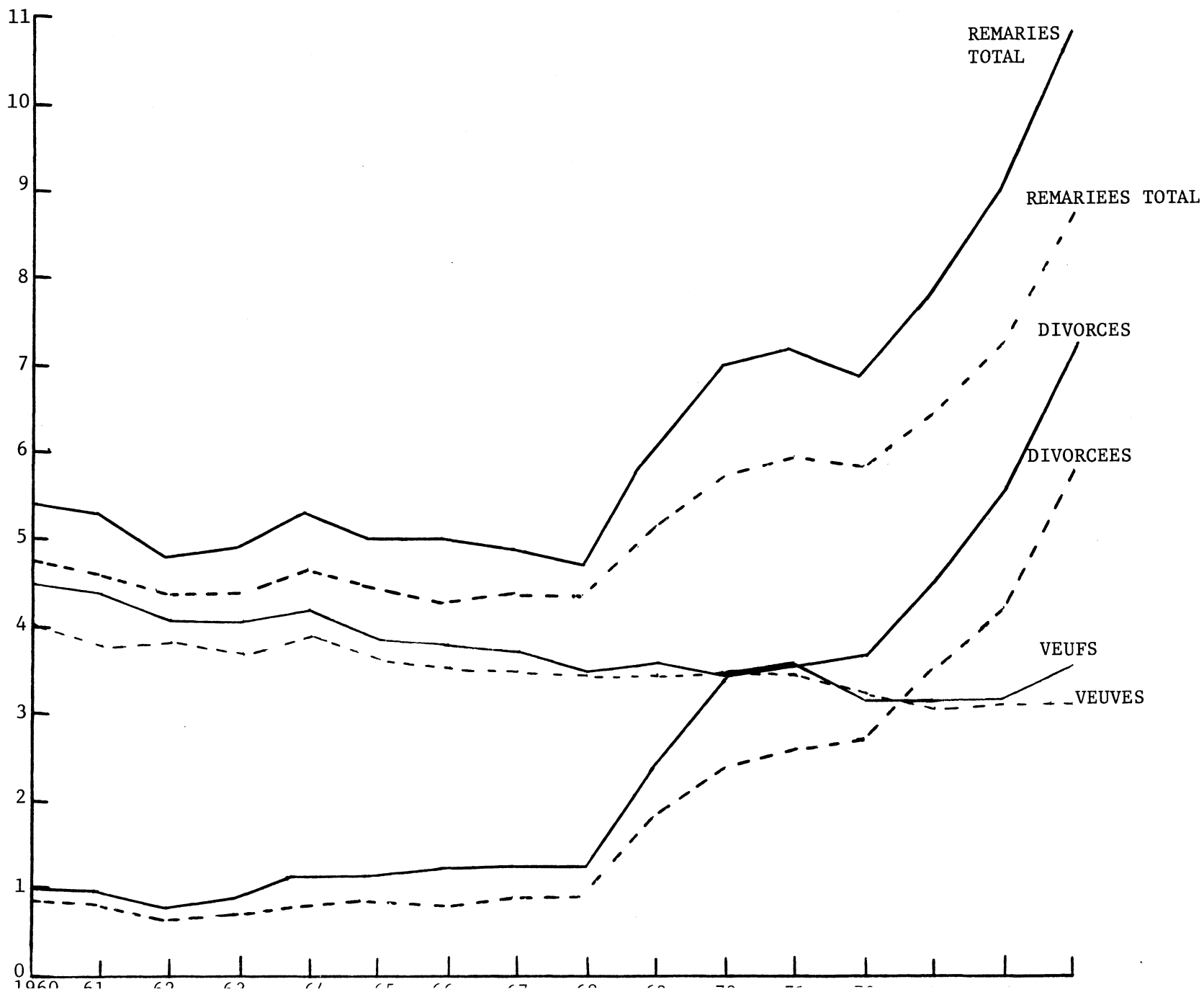
De 5,4 pour cent qu'était la part relative des remariages en 1960 (graphique 1) parmi l'ensemble des mariages, elle se situe en 1975 à 10,9 pour cent pour le sexe masculin. Pour le sexe féminin, le pourcentage est passé de 4,8 à 8,8 pour cent. On peut observer que la proportion a peu varié jusqu'en 1969, année à partir de laquelle, la part des remariages s'est soudainement accrue et ne cesse depuis d'augmenter. On remarque que le pourcentage des remariages de veufs et de veuves n'a pas connu de hausse, occupant encore en 1975 une proportion fluctuant entre 3 et 4 pour cent. La loi de 1969 qui attribuait au Québec le pouvoir judiciaire d'accorder le divorce dans sa propre province fut décisive. Le nombre des divorces connut une hausse soudaine et cette dernière engendra une augmentation des remariages. Le nombre de divorces accordés au Québec est passé de 2 950 en 1969 à 14 093 en 1975. Les mariages de divorcés ont augmenté de 28,4 pour cent en 1974 et de 28,0 pour cent en 1975; la hausse chez les femmes divorcées a été respectivement de 25,6 pour cent et de 30,5 pour cent. La part des remariages de divorcés parmi l'ensemble des mariages est passé de 2,4 en 1969 à 7,3 pour cent en 1975, et celle des divorcées de 1,8 à 5,8 pour cent.

PLUS D'HOMMES SE REMARIENT QUE DE FEMMES

Comme on a pu l'observer au tableau 1 le nombre des hommes qui se remarient est plus élevé que celui des femmes, que l'on soit veuf (ve) ou divorcé (ée). Indépendamment du fait que les hommes peuvent se remarier plus rapidement que les femmes, le nombre de remariages plus élevé d'année en année chez les hommes montre qu'il s'agit bien là d'une situation de fait. Les différences sont moins élevées entre les veufs et les veuves qu'entre les divorcés et les divorcées, ce qui peut s'expliquer comme on le verra plus loin par le fait que les personnes en veuvage se marient davantage entre eux que ne le font les divorcés. De ce fait, les effectifs de veufs et

POURCENTAGE DU
TOTAL DES MARIES

PROPORTION DES REMARIES DANS L'ENSEMBLE DES MARIES
SELON LE SEXE ET SELON LA NATURE DE LA RUPTURE DE
L'UNION PRECEDENTE, QUEBEC 1960 à 1975



de veuves qui se remarient sont assez rapprochés. Cependant si nous pouvions calculer la propension au remariage des veufs et des veuves, nous observerions des écarts relativement grands entre les deux sexes, puisque les effectifs de veufs dans la population sont beaucoup plus réduits que ceux des veuves.

TABLEAU II

INDICE DU NOMBRE DE REMARIAGES D'HOMMES
COMPARATIVEMENT A CELUI DES FEMMES

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
No. de veufs/ No. de veuves	1.07	1.04	1.01	1.04	1.03	1.04	1.01	1.06	1.07	1.19
No. de divorcés/ No. de divorcées	1.48	1.29	1.29	1.36	1.47	1.41	1.38	1.31	1.34	1.25

On pourrait penser que la comparaison entre les remariages de divorcés de sexe masculin et féminin se trouve simplifiée du fait qu'au point de départ les effectifs soumis au remariage sont égaux. Or il arrive que la mortalité est plus élevée chez les hommes et l'émigration (1) plus forte, de sorte que les femmes se trouvent déjà en surnombre peu de temps après le divorce. Même si les hommes divorcés sont moins nombreux, on observe quand même un plus grand nombre de rema-

(1) Au moment du jugement irrévocable du divorce en 1975, 15 pour cent des époux et 5 pour cent des épouses ne résidaient plus au Québec. Laurent Roy, "Le divorce au Québec, évolution récente" gouvernement du Québec, 1978, page 6.

riages de ceux-là plutôt que des femmes. Un plus fort pourcentage de divorcés trouvent à se marier à des célibataires que de femmes divorcées à des hommes célibataires. Sur 3 005 (tableau III) femmes divorcées qui se remarient en 1975, 1 550 ont épousé un célibataire, soit 52 pour cent d'entre elles, tandis que sur 3 938 remariages d'hommes divorcés, 2 466 se sont mariés à des célibataires, soit 63 pour cent d'entre eux. Puisque les divorcés (ées) se marient moins entre eux que ne le font les veufs et les veuves, c'est vers les célibataires qu'ils se retournent. Et dans la mesure où les femmes marient des hommes plus âgés qu'elles, cela réduit les effectifs d'hommes célibataires mariables. On sait en plus que c'est à la femme qu'est le plus souvent octroyée la tutelle des enfants. Voilà deux facteurs qui peuvent expliquer en partie pourquoi le nombre des remariages de femmes divorcées est moindre que celui des hommes du même état matrimonial. S'ajoutent bien sur d'autres raisons, mais seule une étude sur le terrain pourrait nous permettre de les préciser.

TABLEAU III

REPARTITION DES MARIAGES SELON L'ETAT MATRIMONIAL ANTERIEUR
DES CONJOINTS, QUEBEC, 1975

EPOUX	EPOUSE			
	CELIBATAIRE	VEUVE	DIVORCEE	TOTAL
CELIBATAIRE	44 154	360	1 550	46 064
VEUF	495	932	261	1 688
DIVORCE	2 466	278	1 194	3 938
TOTAL	47 115	1 570	3 005	51 690

SOURCE: Registre de la population.

L'AGE AU REMARIAGE

L'âge auquel on se remarie est un facteur important pour expliquer notamment les différences de comportement entre les veufs (ves) et les divorcés (ées), c'est pourquoi nous présentons au graphique II la répartition par âge des remariages selon l'état matrimonial pour le sexe féminin. On observe que les mariages de célibataires sont très concentrés entre 20 et 24 ans, ceux des divorcés sont plutôt étalés entre 25 et 50 ans, tandis que ceux des veuves davantage étalés que les autres, mais surtout nombreux à partir de 45 ans. On comprend pourquoi les divorcés (ées) qui se marient plus jeunes trouvent plus facilement des célibataires disponibles. On sait que les effectifs de célibataires diminuent avec l'âge de sorte que les veufs et les veuves n'ont guère d'autres choix que de se marier entre eux. Evidemment le problème est différent pour les veufs, puisque les veuves abondent à ces âges (environ 4 veuves pour 1 veuf selon le recensement de 1976), Il sera intéressant de suivre dans le futur l'effet qu'aura le remariage sur le célibat définitif.

LE NOUVEAU FORMULAIRE DE DECLARATION DE MARIAGE; DES DONNEES SUPPLEMENTAIRES

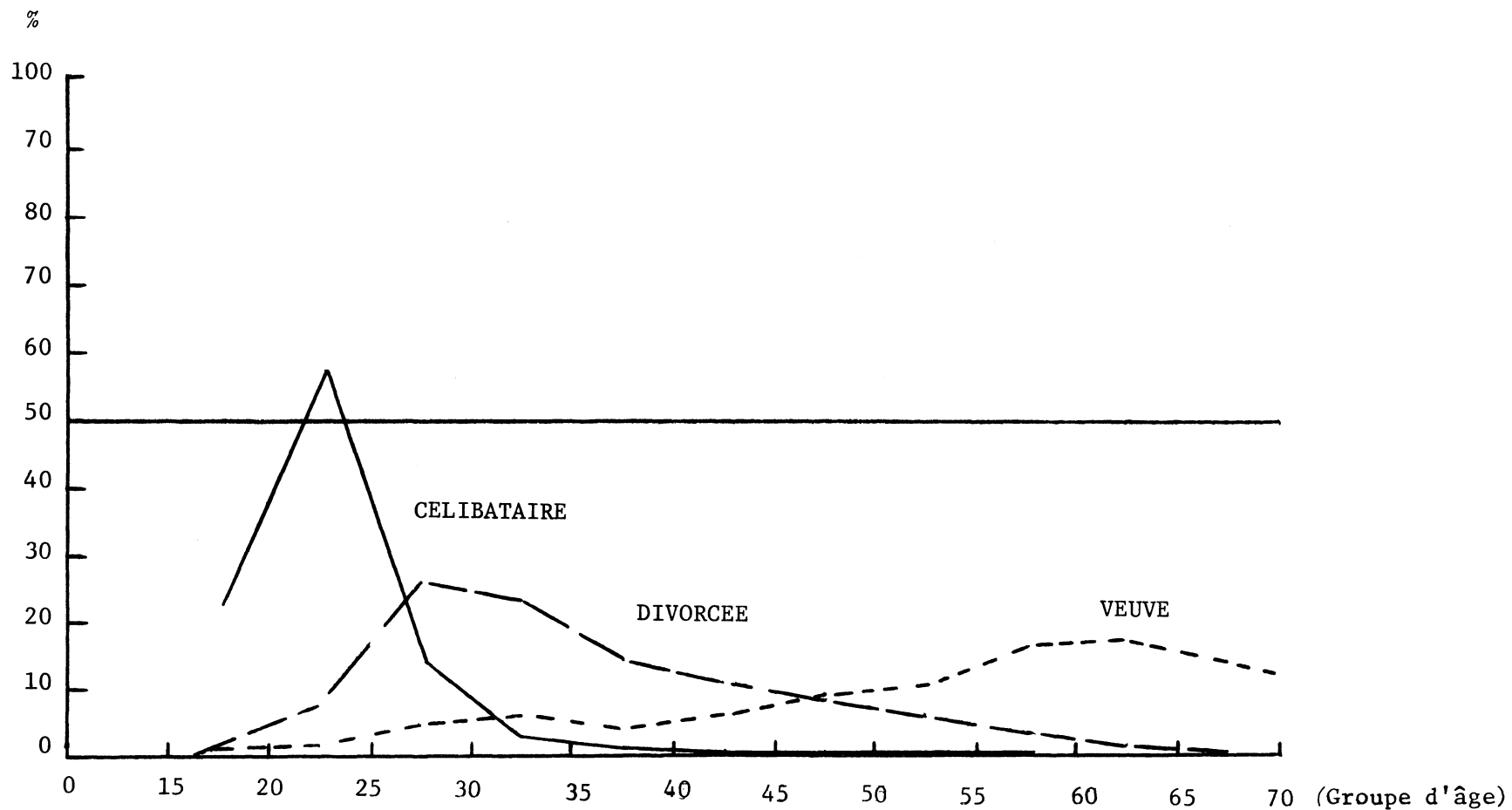
Pour la première fois, grâce au nouveau formulaire de déclaration de mariage entré en vigueur en 1975, nous avons des informations sur l'année du veuvage et du divorce, la durée écoulée depuis le veuvage et le divorce et la date du remariage.

Bien que ces nouvelles données seront davantage utiles dans quelques années, elles nous permettent pour l'instant de calculer pour ceux et celles s'étant remariés en 1975 la durée moyenne entre le veuvage et le divorce en plus des âges moyens au veuvage et au divorce et des âges moyens au remariage (1). On apprend au tableau IV que l'âge moyen au divorce chez les hommes est de 37,3 ans, l'âge au

(1) Il s'agit de mesures calculées dans la seule population qui se remarie.

REPARTITION DES EPOUSES SELON L'ÂGE ET L'ETAT
 MATRIMONIAL ANTERIEUR DES MARIEES DE CHAQUE
 ETAT MATRIMONIAL, QUEBEC 1975

POURCENTAGE DE PERS.
 MARIEES DE CHAQUE ETAT
 MATRIMONIAL



GRAPHIQUE II

remariage de 39,1 ans, ce qui donne une durée moyenne en divorce de 1,8 ans. Les femmes demeurent plus longtemps en divorce soit 2.1 ans. On se remarie donc très rapidement après de divorce comme c'est le cas dans d'autres pays. La demande du divorce semble pour un certain nombre de personnes conditionnée par la volonté de se remarier. Chez les veufs et les veuves, c'est la mort du conjoint qui détermine la

TABLEAU IV

AGE MOYEN AU MOMENT DU DIVORCE ET DU DECES DU CONJOINT, AGE MOYEN AU REMARIAGE ET DUREE MOYENNE EN DIVORCE ET EN VEUVAGE, POUR CEUX QUI SE SONT REMARIES EN 1975.

DIVORCE			
SEXE	AGE MOY. AU DIVORCE	AGE MOYEN AU REMARIAGE	DUREE MOY. EN DIVORCE (ANNEES)
MASC.	37,3	39,1	1,8
FEM.	33,9	36,0	2,1
VEUVAGE			
SEXE	AGE MOY. AU VEUVAGE	AGE MOY. AU REMARIAGE	DUREE MOY. EN VEUVAGE (ANNEES)
MASC.	53,9	58,3	4,4
FEM.	47,8	54,6	6,8

Il s'agit de mesures calculées dans la seule population qui se remarie.

possibilité du remariage. Le délai est plus long entre le veuvage et le remariage; les hommes se remarient plus rapidement que les femmes, dans un délai moyen de 4.4 ans, alors que ce dernier se situe à 6.7 ans pour

les veuves.

Le tableau V présente les chiffres ayant servi au calcul de la durée en veuvage et en divorce pour ceux et celles s'étant remariés en 1975. On remarque que près de 75 pour cent des remariages d'hommes divorcés se sont conclus après 1 an ou moins de vie en divorce. La proportion est près de 70 pour cent pour les femmes. Observons que même

TABLEAU V

REPARTITION DES REMARIAGES SELON LA DUREE ECOULEE DEPUIS LE
VEUVAGE ET LE DIVORCE, QUEBEC, 1975

DUREE ANNEES REVOLUES	VEUVAGE				DIVORCE			
	FEMININ		MASCULIN		FEMININ		MASCULIN	
	NO	%	NO	%	NO	%	NO	%
0	101	6,4	327	19,4	1502	50,1	2165	55,1
1	205	13,1	438	26,0	590	19,7	750	19,1
2	205	13,1	255	15,1	279	9,3	352	8,9
3	149	9,5	160	9,5	200	6,7	241	6,1
4	39	2,5	100	5,9	155	5,2	133	3,4
5 +	870	55,4	405	24,1	270	9,0	291	7,4
TOTAL	1569	100,0	1685	100,0	2996	100,0	3932	100,0

SOURCE: Registre de la population.

pour les personnes qui ne pouvaient (du moins en principe) avoir planifié au préalable leur remariage (les veufs et les veuves), un bon nombre d'entre eux réussissent à se marier très rapidement. 45,4 pour cent des veufs

qui se remarient en 1975 le font 1 an ou moins après le décès du conjoint; la proportion est moindre cependant pour les veuves, soit 19,5 pour cent.

L'analyse longitudinale pourra être possible pour le futur, à condition bien sûr qu'on possède des données pertinentes pour le dénominateur. Pour 1975, on peut au moins rapprocher le nombre de remariages célébrés cette année-là (durée 0 année révolue de divorce) aux divorces accordés en 1975. Le nombre de ces remariages après 0 année révolue de divorce s'élève à 1 498 pour les hommes et à 1 060 pour les femmes. On ne connaît pas le nombre de divorcés (ées) subsistants en 1975. En rapportant le nombre de remariages au nombre de divorces initiaux, nous obtenons une proportion de 11 pour cent d'hommes et de 8 pour cent de femmes qui, divorcés en 1975, se sont remariés la même année. Une extrapolation nous permet d'avancer que 2 200 divorcés en 1975 se seraient remariés avant 1 an révolu, ce qui donnerait 16 pour cent. Si l'émigration des divorcés n'est pas compensée par une immigration, les pourcentages calculés seraient sous-estimés. Il y a tout lieu de croire que c'est le cas.

Conclusion

C'est la montée du divorce qui a contribué à rehausser l'importance des remariages. Les veufs (ves) et les divorcés (ées), étant donné l'âge auquel intervient la rupture de leur premier mariage, se retrouvent dans un marché matrimonial bien particulier. Au moment de leur réinsertion, une bonne partie des célibataires ont déjà fait leur choix de sorte que le marché est plutôt limité. Les divorcés (ées) sont moins défavorisés (ées) que les veufs (ves) puisque la rupture intervient plus tôt; c'est pourquoi ils sont moins homogames que ces derniers. La mortalité et souvent l'émigration différentielle défavorise les femmes. Et à mesure que l'âge avance, le déséquilibre des

effectifs entre les sexes devient plus prononcé.

Pour le futur, si on se base sur les provinces (1) où le divorce a une plus longue tradition, il est permis de penser, toutes choses étant égales, que les remariages prendront une importance encore plus accrue, pouvant atteindre jusqu'à 15 ou 20 pour cent de l'ensemble des mariages. Il sera intéressant d'observer quels effets ils auront sur le célibat définitif et comment ils modifieront les caractéristiques socio-démographiques des mariés et du mariage telles qu'on les connaît actuellement.

(1) En Alberta, en 1975, les remariages représentent 18,8 pour cent de l'ensemble des mariages, en Colombie-Britannique, 23,6 pour cent et en Ontario, 17,1 pour cent. Ces chiffres sont tirés de la statistique de l'état civil, Statistique Canada.